

Commune de Pillon
PV du Conseil Municipal
Réunion du 21/10/2020

Séance du 21 Octobre 2020 à 20 heures 30

Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

Une convocation adressée 17/10/2020, avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - DEMISSION D'UNE MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL*
- 2 - ONF : Affouages, désignation des garants, délivrance coupe du Rassat*
- 3 - CONVENTION CDI - Service Technique*
- 4 - MUTATION SECRETAIRE*
- 5 - CDD SECRETAIRE*
- 6 - SYNDICAT DES EAUX : Rapports 2019*
- 7 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT (Aide Technique)*
- 8 - COMMISSION ELECTION*
- 9 - PARTICIPATION SCOLAIRE*
- 10 - ST NICOLAS - COLIS DES ANCIENS*
- 11 - POSE DE GUIRLANDES*
- 12 - AFFAIRES DIVERSES*

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. DUBOIS Emmanuel, M. PERGENT Christian, Mme LONGUEVILLE Isabelle, M. LALLEMAND Gérald, M. LONGUEVILLE Patrick, M. SIMON Serge, Mme FURINA Rosa

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : Mme BILS Gina

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Le quorum est atteint

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PERGENT Christian maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés de leurs fonctions.

Le Conseil municipal respect une minute de silence en la mémoire de Samuel PATY, enseignant victime d'un attentat.

1 - DEMISSION D'UNE MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire fait lecture du courrier reçu en Mairie concernant la démission de Mme BRACONNIER Marie-France de sa fonction de conseillère municipale.

2 - ONF : Affouages, désignation des garants, délivrance coupe du Rassat

Le Maire invite M. KLOTZ Mathias, garde forestier à présenté la situation des bois au Conseil Municipal.

La glandée espérée dans les parcelles 42A et 43B n'a pas eu lieu (sécheresse - chenilles). Il n'y aura donc rien de fait dans celles-ci.

La forêt est globalement en souffrance à cause des 3 années de sécheresse (hêtres - chênes - épicéas....). Seul l'érable champêtre serait adapté à nos sols (Woëvre), mais son utilisation se limite à du bois de chauffage.

Le Garde propose de faire des petits plaçaux avec plusieurs essences, une par plaçeau.

Affouages, reste à exploiter la 10 (456m³ estimés) mais a déjà été exploitée en partie cette année environ 50m³ et la 11 (446m³ estimés) pour cette année.

AFFOUAGES 2020/2121

Délib n°2020/10/21/1

Afin de satisfaire les besoins de chauffage des habitants de la commune, selon l'article L 243 du Code Forestier :

1. **Décide la délivrance** des produits reconnus en qualité « bois de chauffage », c'est-à-dire :

Cette année les affouages seront exploités dans le massif du WARPHEMONT (petit bois), dans les parcelles 10 et 11 (si besoin).

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants :

1. Gérard LALLEMAND
2. Isabelle LONGUEVILLE
3. Thierry BADEROT

- **Le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 30/09/2021**

Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L 243 du Code Forestier.

- **Prix : 60€** la part comme les années précédentes.

Pour : 9

Contre : 0

Abst : 0

3 - CONVENTION CDI - Service Technique

Délib n°2020/10/21/2

Le Maire informe de la réception de la convention et le contrat avec les Communes de Nouillonpont et Muzeray concernant l'agent communal M. DROUX qui sera employé en contrat CDI à compter du 1^{er} Octobre 2020.

L'agent effectuera 14h semaine pour la Commune de PILLON :

L'emploi du temps a été fixé en accord avec les Communes, la Commune de NOUILLONPONT facturera chaque mois le nombre d'heures travaillées dans le cadre du contrat CDI (Contrat à durée Indéterminé).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la convention de mise en disposition de l'employé communal et le CDI (Contrat à Durée Indéterminé) de M. DROUX Jacques avec les Communes de MUZERAY et NOUILLONPONT, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour le bon fonctionnement de cette convention.

Pour : 9

Contre : 0

Abst : 0

4 - MUTATION SECRETAIRE

Le Maire informe de la demande de mutation de la secrétaire de mairie en date du 31/12/2020.

5 - CDD SECRETAIRE

Le Maire informe avoir reçu Mme HIRSCHAUER Emilie pour le poste de secrétaire de mairie.

SYNDICAT DES EAUX : Rapports 2019***Rapport annuel 2019 - qualité et prix de l'eau potable du syndicat des eaux de Mangiennes
Délib n°2020/10/21/3***

Le Maire expose le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable, reçu en Mairie par le Syndicat des Eaux de région de Mangiennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable.

Pour : 9**Contre : 0****Abst : 0*****Rapport annuel 2019 - PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF******Délib n°2020/10/21/4***

Le Maire expose les rapports annuels 2019 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif et non collectif, reçu en Mairie par le Syndicat des Eaux de région de Mangiennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide les rapports annuels 2019 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Pour : 9**Contre : 0****Abst : 0*****7 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT (Aide Technique)******Délib n°2020/10/21/5***

Le Maire informe de l'échange avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Verdun, et propose une prestation d'Assistance technique en matière de gestion de la voirie communale et des ouvrages d'art, le montant de cet appui pour l'année 2021 sera de 300€ sur la base de la population DGF 2020 de notre collectivité, soit 267 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et accepte à l'unanimité de solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse pour la gestion du patrimoine de la voirie et des ouvrages d'art, conformément à l'article L.3232-1-1 du Code Général des collectivités territoriales, et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 9**Contre : 0****Abst : 0**

8 - COMMISSION ELECTION

Le Maire informe que suite aux changements de la composition du Conseil Municipal (élection 2020), la préfecture demande que 2 membres volontaires du Conseil Municipal soient proposés pour faire partie de la commission d'élection.

Sont proposés :

Patrick LONGUEVILLE
Isabelle LONGUEVILLE

9 - PARTICIPATION SCOLAIRE

Délib n°2020/10/21/6

Le Maire propose, une subvention scolaire d'un montant de 15€ pour tous les enfants qui sont scolarisés : écoles primaires, collèges et lycées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder une subvention scolaire pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires, collèges, et lycées pour le somme de **15€ par enfant**. Les justificatifs seront demandés pour l'obtention de cette subvention : photocopie de la carte de bus (uniquement pour les collégiens et lycéens) et RIB pour tous

Pour : 9

Contre : 0

Abst : 0

10 - ST NICOLAS - COLIS DES ANCIENS

Délib n°2020/10/21/7

Colis des Anciens :

Le Maire informe en raison de conditions sanitaires actuelles, le traditionnel repas des « Anciens » n'aura pas lieu cette année et propose d'offrir un colis de Noël.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'offrir le colis de Noël aux « anciens » de plus de 65 ans.

Pour : 9

Contre : 0

Abst : 0

St Nicolas :

Le Conseil propose de financer les friandises pour la St Nicolas si l'association « Ecole Buissonnière » décide de l'organiser dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

11 - POSE DE GUIRLANDES

L'entreprise CITEOS propose de nouveau ses services pour poser les guirlandes et de les déposer pour environ 800€.

Pour : 7

Contre : 2

Abst : 0

8- AFFAIRES DIVERSES :

- a) Assainissement : un prospectus du Syndicat des Eaux a été distribué pour expliquer les modalités de raccordement à faire dans les 2 ans.
- b) Abribus a été posé
- c) Les travaux jeux vont bientôt commencer l'association « l'Ecole Buissonnière » a validé une subvention de 3 500€.
- d) Les travaux organisés par la Communauté de Communes Damvillers Spincourt ont commencé. Avant qu'ils débutent sur notre Commune un point sera fait avec les responsables pour finaliser les détails (Rue Fouettée et Puits Cavon). Le Maire réunira la commission travaux.
- e) M. BADEROT Thierry, 1^{er} Adjoint a rencontré Mme ANTOINE, Conseillère régionale pour estimer les subventions que la région pourrait accorder pour les travaux de la route de St Laurent. On peut envisager environ 30%, soit environ 80 000€.
- f) Le Maire propose une réunion commission des travaux pour étudier le dossier des travaux de la route de St Laurent le Mercredi 28 Octobre 2020.

Séance levée à 23h15